

Exploitant :



RIA ENVIRONNEMENT

Réalisé par le bureau d'études :



ASSAINISSEMENT BRETAGNE CONCEPT

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE

GROUPE RIA **Site du Finistère (29) – Riec-sur-Bélon**

Janvier 2021

Références dossier : N°20-03-11

ABC
3 rue de Penzance
29 900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 50 79 02
Email : abc.bzh@gmail.com
Site internet : abc-bzh.fr

EURL au capital de 5000 €
R.C.S. QUIMPER 504 760 919
Code APE 7490 B

Objet de la demande d'autorisation d'exploiter

La société RIA ENVIRONNEMENT bénéficie depuis le 22 novembre 2012 d'un récépissé de déclaration initial n° 38-12D portant sur le site de Riec-sur-Bélon pour l'exploitation d'une installation de regroupement et de transit de déchets non dangereux non inertes (matières de vidange et sables de curage).

Depuis ce récépissé initial, les activités menées sur le site ont évolué avec une augmentation des tonnages.

Pour adapter son organisation aux évolutions d'activité, RIA ENVIRONNEMENT a développé un projet à court et moyen terme de modification et d'aménagement du site avec une augmentation des volumes de déchets.

La demande d'autorisation est donc effectuée pour la situation future définie par RIA ENVIRONNEMENT sur son site.

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter effectué au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (loi modifiée n°76-663 du 19 juillet 1976 codifiée aux articles L. 511-1 et suivants du Code de l'Environnement et décret modifié n°77-1133 du 21 septembre 1977 codifié aux articles R 511-9 et suivants du Code de l'Environnement) :

- est donc réalisé dans le cadre d'un changement notable d'activité à caractère substantiel,
- intègre les projets menés par l'exploitant sur ce site ;
- La demande porte sur une installation existante, sans projet d'extension géographique mais avec la construction sur l'emprise actuelle de nouveaux ouvrages de traitement des déchets. Alors la demande d'autorisation ne comporte pas l'avis du Maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (le propriétaire étant le demandeur) puisqu'il ne s'agit pas d'une installation sur un site nouveau.

Contenu du dossier

- LETTRE DE DEMANDE DD'AUTORISATION D'EXPLOITER
- RAYON D'ENQUETE PUBLIQUE
- CARTES ET PLANS
- PARTIE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DES ACTIVITES
- PARTIE 2 : PRESENTATION DU SITE ET DU PROJET
- PARTIE 3 : ETUDE D'INCIDENCES
- PARTIE 4 : ETUDE DES DANGERS
- PARTIE 5 : NOTICE HYGIENE ET SECURITE
- RESUMES NON TECHNIQUES
- ANNEXES

Personnes en charge du dossier

Ce dossier a été élaboré sur la période de juin 2020 à décembre 2020 par le bureau d'études « ABC¹ » en concertation avec le personnel de l'entreprise.

Personnes impliquées dans la réalisation du dossier	
Société RIA Environnement	Fabrice BELON - Directeur
	Solenne ACCARY- Responsable environnement
ABC	Marion BASTARD – Chargée d'études
	Loïc L'HERROUX – Directeur

1

Courrier dépôt

RIA ENVIRONNEMENT	
Forme juridique	SARL unipersonnelle
Siège social	5 Impasse du Bois 56400 BRECH
Téléphone	02.97.24.13.18
N°SIRET	48444170400059
Code activité	3821Z – Traitement et élimination des déchets non dangereux
Nom du demandeur	Monsieur Fabrice BELLON
Site objet de la demande	ZA de Kérandréo, 29340 RIEC-SUR-BELON

Monsieur le Préfet du Finistère
Préfecture du Finistère
42 Boulevard Duplex
29320 Quimper CS 16033

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation au titre du dispositif ICPE

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous demander l'autorisation d'exploiter une ICPE pour les activités "de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux et dangereux" et de « Traitement de déchets non dangereux » sur notre site situé à la zone d'activité de Kérandréo à Riec-sur-Bélon, au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

- 2716 2) : Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes
- 2791 1) : Traitement de déchets non dangereux

Cette demande d'autorisation fait suite à un changement notable à caractère substantiel dans notre activité actuellement autorisée par un récépissé de déclaration initial n° 38-12D en date du 22 novembre 2012.

Vous trouverez donc ci-joint le dossier de demande d'autorisation d'exploiter avec la présentation de la société, des activités, du site et de ses projets, l'étude d'incidences, l'étude des dangers, les résumés non techniques de l'étude d'incidences et de l'étude des dangers, la notice d'hygiène et de sécurité du personnel, ainsi que les plans réglementaires, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

A Riec-sur-Bélon, le

Signature du pétitionnaire .

Rayon de l'enquête publique

Les communes concernées par le rayon réglementaire d'affichage de 2 Km autour du site d'exploitation sont :

- la commune de Riec-sur-Bélon (29),
- la commune de Bannalec (29) ;
- la commune du Le Trévoux (29) ;

Voir **CARTES ET PLANS**

Cartes & Plans

Figure 1 – Une carte au 1/25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation, ainsi que le rayon de 2 km autour du site ;

Figure 2 – Un plan à l'échelle de 1/2 500 des abords de l'installation jusqu'à une distance de 200 mètres (dixième du rayon d'affichage) avec indication de tous bâtiments avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau ;

Figure 3 – Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé " de tous les réseaux enterrés " existants ;

Figure 4 – Un plan du bâtiment à l'échelle de 1/125 indiquant son organisation projetée et les différents réseaux ;

Figure 5 – Un plan de la configuration future du site, des stockage et des traitements qui seront mis en œuvre sur le site ;

Figure 6 – Un plan du bassin versant

Figure 7 – Un plan présentant l'ensemble des outils de protection de l'environnement existants

Figure 8 – Un plan présentant les zones humides diagnostiquées près du site

Partie 1 – Présentation de la société et des activités

Sommaire

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PETITIONNAIRE.....	11
1. <i>Présentation de l'entreprise</i>	11
2. <i>Renseignements administratifs</i>	11
3. <i>Historique du site de Riec-sur-Bélon - Z.A. de Kérandréo</i>	12
II. CONTEXTE DE LA DEMANDE : EVOLUTION ET PROJET	12
III. DESCRIPTIF DES ACTIVITES, PROCEDES ET STOCKAGES	13
1. <i>Descriptif de l'activité</i>	13
2. <i>Procédés et équipements utilisés</i>	15
3. <i>Stockages sur site</i>	15
IV. QUALIFICATIONS REGLEMENTAIRES ICPE.....	17
1. <i>Classements des activités, installations, produits et substances</i>	17
2. <i>Détail du classement des substances et mélanges dangereux (rubriques 4000) & Détermination du statut SEVESO</i>	18
3. <i>Synthèse des qualifications ICPE</i>	20
V. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT PETITIONNAIRE.....	21
1. <i>Organisation</i>	21
2. <i>Rôles et missions</i>	22
3. <i>Gestion des compétences</i>	22
4. <i>Les capacités techniques</i>	23
5. <i>Les capacités financières</i>	24

Liste des tableaux

Tableau 1: Renseignements administratifs.....	11
Tableau 2: Historique du site de Riec-sur-Bélon.....	12
Tableau 3: Synthèse des activités et typologies des déchets.....	13
Tableau 4: Synthèse des flux entrants et quantités futures envisagées.....	14
Tableau 5: Synthèse des stockages sur site.....	15
Tableau 6: Produits & Substances - Quantités maximales et modalités de stockage -	16
Tableau 7: Liste et qualification réglementaire des déchets d'activité.....	16
Tableau 8: Classement des activités et installations.....	17
Tableau 9: Classement des produits et substances.....	18
Tableau 10: Synthèse des rubriques soumises à autorisation.....	20
Tableau 11: Synthèse des rubriques soumises à déclaration.....	20
Tableau 12: Missions associées aux différents postes de la société.....	22
Tableau 13: Matériels présents sur site.....	23
Tableau 14 - Chiffres d'affaires de Ria Environnement	24
Tableau 15 - Chiffres d'affaires de Ria Environnement – Site de Riec-sur-Bélon.....	24

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PETITIONNAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Le GROUPE RIA, ou RIA ENVIRONNEMENT, existe depuis 2005.

Le groupe présente 4 sites d'activités. :

- l'Agence du Morbihan, située à BRECH,
- l'Agence de Loire-Atlantique, située à PUCEUL
- les Agences du Finistère, situées à RIEC-SUR-BELON et à GOUESNOU.

2. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

L'entreprise GROUPE RIA spécialisée dans le secteur d'activité de la collecte des déchets non dangereux a vu le jour le 27 septembre 2005 à Brech (56). Les renseignements juridiques relatifs à cette entreprise sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1: Renseignements administratifs

L'ENTREPRISE	
Forme juridique	SARL unipersonnelle au capital de 40 000€
Gérant	Monsieur Fabrice BELLON
Nom commercial	RIA Environnement
Identification administrative	N° SIRET : 48444170400034
	Code activité : 3821Z – Traitement et élimination des déchets non dangereux
Siège social	5 Impasse du Bois, 56400 BRECH
	Téléphone : 02 97 24 13 18
Effectif	16 salariés
L'ETABLISSEMENT	
Activité	3821Z – Traitement et élimination des déchets non dangereux
Adresse	ZA DE KERANDREO - 29340 RIEC-SUR-BELON
SIRET	48444170400059
Effectif	8 personnes rattachées au site ZA de Kérandréo
Horaires de fonctionnement	Du lundi au vendredi de 8h à 13 et de 13h30 à 19h
LE PETITIONNAIRE	
Prénom, nom et qualité du signataire	Monsieur Fabrice BELLON, gérant.
SUIVI DU DOSSIER	
Prénom, nom et qualité	Monsieur Fabrice BELLON, gérant.

3. HISTORIQUE DU SITE DE RIEC-SUR-BÉLON - Z.A. DE KÉRANDRÉO

Le site est exploité pour les activités de traitement et d'élimination des déchets depuis 2013.

Tableau 2: Historique du site de Riec-sur-Bélon

Date	Événements
27-09-2005	Création de l'entreprise
30-05-2013	Création du site

Les agréments sont :

- Entreprise de collecte de matières de vidange agréé par la préfecture (N°56-2010-00172 du 29/07/2010) soumise à déclaration annuelle.
- Activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux (Récépissé n°112 du 14/02/2013)

L'entreprise bénéficie du certificat ISO EN17020 : Domaine inspection accréditation COFRAC – Certification Véritas détection / géo-référencement des réseaux.

II. CONTEXTE DE LA DEMANDE : EVOLUTION ET PROJET

La société RIA ENVIRONNEMENT bénéficie depuis le 22 novembre 2012 d'un récépissé de déclaration initial n° 38-12D portant sur le site de Riec-sur-Bélon pour l'exploitation d'une installation de regroupement et de transit de déchets non dangereux non inertes (matières de vidange et sables de curage).

Depuis ce récépissé initial, les activités menées sur le site ont évolué avec une augmentation des tonnages.

Pour adapter son organisation aux évolutions d'activités, RIA ENVIRONNEMENT a développé un projet à court et moyen terme de modification et d'aménagement du site, dans l'optique de pouvoir traiter une partie des déchets regroupés sur le site, à savoir les matières de vidanges.

Pour ce faire, la création d'ouvrages de traitements des matières de vidanges vont être réalisés.

La demande d'autorisation est donc effectuée pour la situation future définie par RIA ENVIRONNEMENT sur son site.

III. DESCRIPTIF DES ACTIVITES, PROCEDES ET STOCKAGES

1. DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ

Le site objet de la demande est un site de traitement dont les déchets proviennent :

- du nettoyage et de la vidange de systèmes d'assainissement (toute capacité, tout ouvrage « collectif ou semi-collectif ») ;
- de l'entretien par hydrocurage dynamique des réseaux d'eaux usées, et d'eaux pluviales de tous diamètres ;

Le site de Riec-sur-Bélon permet actuellement de :

- Collecter et stocker les matières de vidanges (80 % eau et 20 % boues) et des sables de curages.
- Regrouper avant transfert vers des sites de traitement / gestion.

A. COLLECTE, STOCKAGE DES EAUX ET DES BOUES DE VIDANGES, ET DE SABLE DE CURAGE

Suite à la vidange de fosses ou de systèmes d'assainissement, les véhicules de type hydrocureurs viennent déverser l'ensemble des matières de vidange collectées dans un silo de réception étanche de 100 m³.

Quand aux matières de curage de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, de type sable, elles sont stockées au sein de bennes pour un volume maximal de 10 m³.

B. TRANSFERT DES MATIERES COLLECTEES

Les matières de vidanges stockées dans le silo sont expédiées pour traitement vers les stations d'épuration de Concarneau, Quimper et Lorient.

Quand au sable de curage, il est géré par la société **Charlier TP** qui se charge de son enfouissement.

C. SYNTHESE DES ACTIVITES ET DES TYPOLOGIES DE DECHETS CONCERNES

Les déchets entrants sur le site sont listés dans le tableau suivant avec leur classification (Annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement).

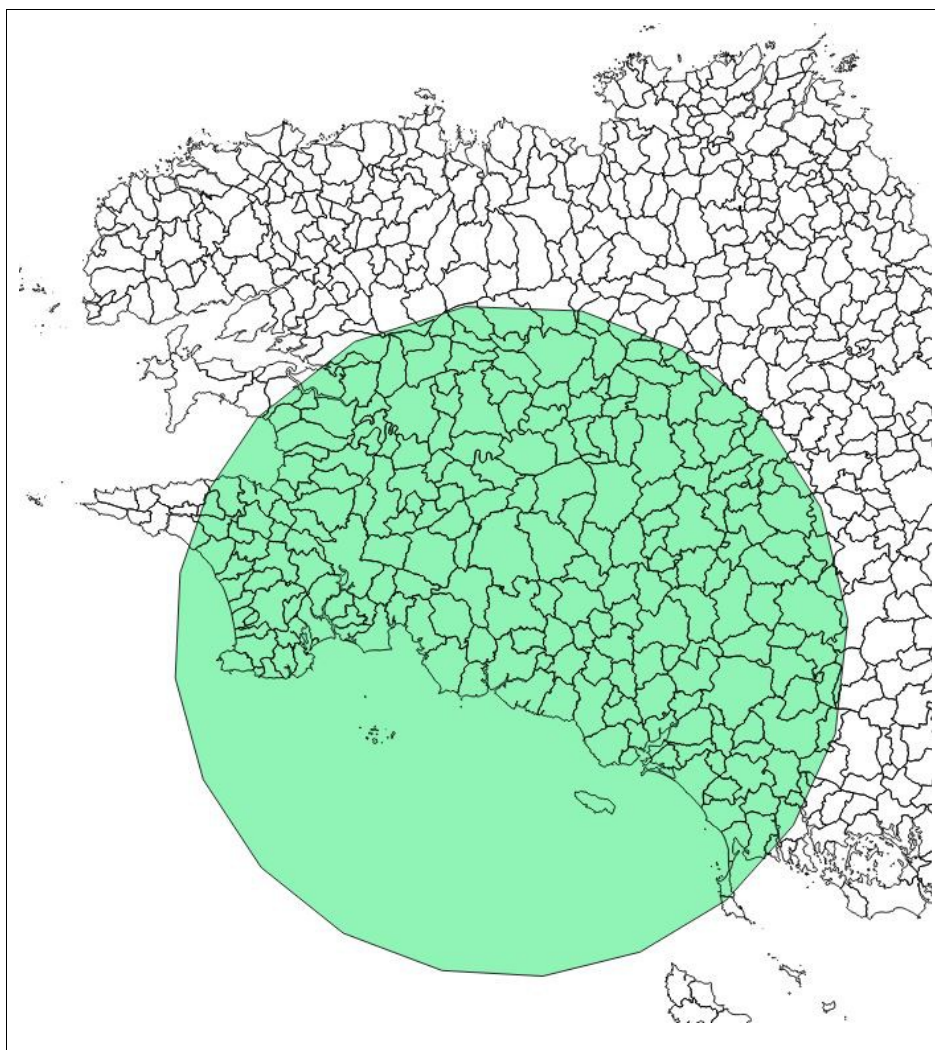
Tableau 3: Synthèse des activités et typologies des déchets

Activités	Déchets produits	Code de la nomenclature « déchets »
Collecte et stockage des matières de vidanges et du sable de curage	<ul style="list-style-type: none">• Matières de vidanges (Eaux et boues)• Sable de curage	20.03.04 Boues de fosses septiques 19-08-02 Déchets se dessablage
Transfert des déchets collectés		

D. ZONE DE COLLECTE,

Le territoire de collecte des déchets (matières de vidanges & sables de curage) est assimilable à un rayon de 50 à 60 km autour du site (**voir illustration ci-dessous**).

Illustration 1: Périmètre de 60 km sur lequel intervient le site de Riec-sur-Bélon



E. SYNTHÈSE DES FLUX ENTRANTS ET QUANTITÉS PRÉVISIONNELLES

Tableau 4: Synthèse des flux entrants et quantités futures envisagées

Matières entrantes		Quantités entrantes actuelles		Provenance	Quantités envisagées	
Matières de vidanges	Eaux de vidanges	1200 m ³ /an soit	1080 m ³ /an	80 % particuliers 20 % professionnels & industriels	Supérieure à 2000 m ³ /an soit un maximum de 20 T/jour ou 20 m ³ /jour	1800 m ³ /an
	Boues de vidanges		120 m ³ /an			200 m ³ /an
Sable de curage		300 T/an		100 % professionnels & industriels	Aucune augmentation prévue	

2. PROCÉDÉS ET ÉQUIPEMENTS UTILISÉS

Les procédés réalisés sont essentiellement de la collecte, du stockage, du transport et du transfert de déchets.

Pour ce faire, les matériels utilisés sont des combinés hydrocureurs pour la collecte des matières de vidange (avec pompes et cuves de stockage).

3. STOCKAGES SUR SITE

A. DECHETS EN TRANSIT – QUANTITES PREVISIONNELLES

Dans le cadre de ses activités de regroupement de déchet, les stockages maximum de déchets prévus sur site sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 5: Synthèse des stockages sur site

Déchet	Modalités de stockage sur site	Volume maximum de déchets en m3	Rubrique ICPE associée
Matières de vidanges	Silo de réception	100	2716
Sable de curage	Benne de stockage	10	2716

Les localisations des zones de stockage sont illustrées dans la partie 2 du dossier.

B. PRODUITS ET SUBSTANCES UTILISES


Dans le cadre de son activité, les produits utilisés et donc présents sur le site sont liés aux opérations de maintenance des équipements et à l'entretien des véhicules.

La nature même de l'activité conduit uniquement au stockage sur site de 2500 litres de Gasoil pour camion et 200 litres AD Blue (*nota : additif injecté aux gaz d'échappement qui permet de réduire les émissions d'oxydes d'azote (Nox)*).

Le tableau suivant présente le recensement des substances présentes avec :

- Les quantités maximales et leur conditionnement,
- Les propriétés de dangers au sens du règlement CLP (mention, classe et catégorie de dangers).

Tableau 6: Produits & Substances - Quantités maximales et modalités de stockage - Risque au titre du règlement CLP

Type de produit	Référence	Conditionnement	Quantité maximale stockée	Caractéristiques physico-chimiques		Classification – Règlement CLP	
				Etat physique	Point éclair	Pictogramme de danger	Mention de dangers
Carburant	Gazole	Dans deux cuves hors sol à double paroi entreposées dans la partie « garage » du bâtiment. Il s'agit d'une cuve de 1000 litres et d'une cuve de 1500 litres.	2500 Litres	Liquide	> 55 °C		H204, H224, H225, H242, H270, H271, H272, H300, H301, H302, H304, H330, H331, H336, H410, H411, H412, H413
Additif carburant	ADblue	Cuve hors sol entreposée dans la partie « garage » du bâtiment.	200 Litres	Liquide	Non concerné	Non classé	Non concernée

Les fiche de sécurité (FDS) sont fournies en **annexe 1** du dossier.

Le gazole routier est classé comme dangereux au sens du règlement CLP.

C. LES DECHETS D'ACTIVITE

Ne sont abordés dans ce paragraphe que les déchets d'activité, c'est-à-dire ceux liés à l'exploitation du site, générés par :

- les activités administratives ;
- les dispositions d'hygiène mise en place pour le personnel ;
- les opérations courantes de maintenance et d'entretien.

L'ensemble de ces déchets sont collectés en conteneur d'ordures ménagères par la commune.

Tableau 7: Liste et qualification réglementaire des déchets d'activité

Catégories	Provenance	Code déchets	Estimation des quantités
Déchets non dangereux assimilables à des déchets ménagers	Activité administrative	20.03.01	Quelques poubelles par semaine
Déchets verts	Entretien des espaces verts	20.02.01	Non estimé. Prestataire extérieur avec prise en charge des déchets verts (Les coupures de gazon sont laissées sur place en vue d'une décomposition naturelle)

IV. QUALIFICATIONS REGLEMENTAIRES ICPE

1. CLASSEMENTS DES ACTIVITÉS, INSTALLATIONS, PRODUITS ET SUBSTANCES

Les qualifications réglementaires présentées dans les tableaux pages suivantes prennent en compte :

- les activités, installations et produits décrits précédemment avec les évolutions prévues ;
- les Décrets n° 2018-458 du 6 juin 2018 et 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Tableau 8: Classement des activités et installations

ACTIVITES ET INSTALLATIONS				
Descriptif	Niveau / Seuil envisagé	Rubrique	Libellé Rubrique (rédaction brochure ministérielle)	Régime Applicable
Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	<i>Volume maximum stocké sur site envisagé : Inférieure à 1000 m3</i>	2716	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 et des stockages en vue d'épandages de boues issues du traitement des eaux usées mentionnés à la rubrique 2.1.3.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ (A) 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³ (D) 	DECLARATION
Traitement de déchets non dangereux	<i>Volume maximum de déchets traités envisagé : Supérieur à 20 T/jour</i>	2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971. La quantité de déchets traités étant : <ol style="list-style-type: none"> 1. supérieure ou égale à 10 t/j (A) 2. inférieure à 10 t/j. (DC) 	AUTORISATION

Actuellement, les activités du site sont définies sur le récépissé de déclaration comme faisant parti de la rubrique 2716 sous le régime de « Déclaration ».

Avec le projet de traitement des déchets collectés, le site sera également soumis à la rubrique 2791 quand au « Traitement de déchets non dangereux ». A noter que le projet de traitement sera soumis à régime d' « Autorisation ».

A noter qu'il est indiqué que « les installations de transit de matières de vidange, déchets d'assainissement, dans la mesure où ces matières ne sont pas des déchets dangereux, relèvent de la rubrique 2716. Néanmoins, si une telle installation met en œuvre un procédé de traitement de ces matières autre qu'une simple décantation ou centrifugation [...], un classement sous la rubrique 2791 est requis ».

Tableau 9: Classement des produits et substances

PRODUITS ET SUBSTANCES				
Descriptif	Niveau / Seuil envisagé	Rubrique	Libellé Rubrique (rédaction brochure ministérielle)	Régime Applicable
Stockage de carburant pour les véhicules	<i>Quantité de Gazole Routier : 2,06 T maximum</i>	4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 2. Pour les autres stockages : - Supérieure ou égale à 1 000 t (A) - Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E) - Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (D)	DECLARATION
Stockage d'ADblue pour les véhicules	<i>Quantité d'ADblue : 0,22 T maximum</i>		Non catégorisé	

2. DÉTAIL DU CLASSEMENT DES SUBSTANCES ET MÉLANGES DANGEREUX (RUBRIQUES 4000) & DÉTERMINATION DU STATUT SEVESO

La classification des substances et mélanges dangereux listés sur le site d'exploitation a été réalisée en appliquant les Décrets n° 2018-458 du 6 juin 2018 et 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Suite au recensement des activités, ainsi que des produits et substances stockés sur le site et aux quantités envisagées, il est possible via l'utilisation du site de calcul et recensement SEVESO (<https://seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr/>) de savoir rapidement si le site est classé en SEVESO ou non.

Via l'utilisation de l'outil « Calcul » et après avoir renseigné sur le site la présence de Gazole diesel (rubrique 4734) et de la quantité stockée (soit 2,06 T), il s'est avéré qu'aucun autre produit ou substance n'étaient à renseigner.

Enfin, les rubriques ICPE n°2716 et 2791 ne possèdent pas de seuils SEVESO quelque soit la quantité stockée sur le site. En effet, seules les catégories ICPE n°2760.4 et 2792 peuvent relever d'un statut SEVESO par la nature des déchets stockés sur leur site.

Le site de calcul du statut SEVEVO indique alors que l'établissement n'est pas SEVESO (voir illustration ci-après).

Illustration 2: Copie d'écran en provenance du site sus-mentionné pour le calcul du statut SEVESO du site de Riec-sur-Bélon

EC202 - Calcul du statut Seveso

Cliquez sur une ligne pour la sélectionner. Afficher 25 éléments

Substance	Quantité en tonnes	Etat physique	N° CAS	N° déchet	Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Seuil Bas associé	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Actions
gazole diesel	2.06	Liquide		Non	4734	25000.0t	0.00008	0.00008	0.00008	2500.0t	0.00082	0.00082	0.00082	<input type="checkbox"/> Modifier <input checked="" type="checkbox"/> Supprimer

Affichage des éléments 1 à 1 sur 1 éléments.

Précédent Suivant

Total haut			Total bas		
Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
0.0	0.0	0.0	0.001	0.001	0.001

Résultat du calcul Seveso
L'établissement est non Seveso.

AJOUTER UNE NOUVELLE SUBSTANCE

3. SYNTHÈSE DES QUALIFICATIONS ICPE

Au niveau réglementaire, l'activité de RIA ENVIRONNEMENT est concernée par 2 rubriques de la nomenclature ICPE dont :

- 1 rubrique concernée par le seuil de classement de l'autorisation liées à l'activité de traitement de déchets non dangereux ;
- 1 rubrique concernée par le seuil de classement de la déclaration lié à l'activité de collecte et de transit de déchets non dangereux ;

Tableau 10: Synthèse des rubriques soumises à autorisation

Descriptif	Niveau / Seuil envisagé		Rubrique
Traitement de déchets non dangereux	Volume maximum de déchets traités envisagé :	Supérieur à 10 T/jour	2791 1)

Tableau 11: Synthèse des rubriques soumises à déclaration

Descriptif	Niveau / Seuil envisagé		Rubrique
Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume maximum stocké sur site envisagé :	Inférieur à 1000 m ³	2716 2)

V. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT PETITIONNAIRE

1. ORGANISATION

La société RIA ENVIRONNEMENT est dirigée par Mr Fabrice BELLON.

Chaque exploitation bénéficie d'un responsable d'exploitation en charge de diriger les assistants(es) administratif et les techniciens pour les différentes interventions (hydrocurage, inspection, détection et géo-référencement, travaux pétroliers).

Ci-dessous est présenté l'organigramme de la société RIA ENVIRONNEMENT.

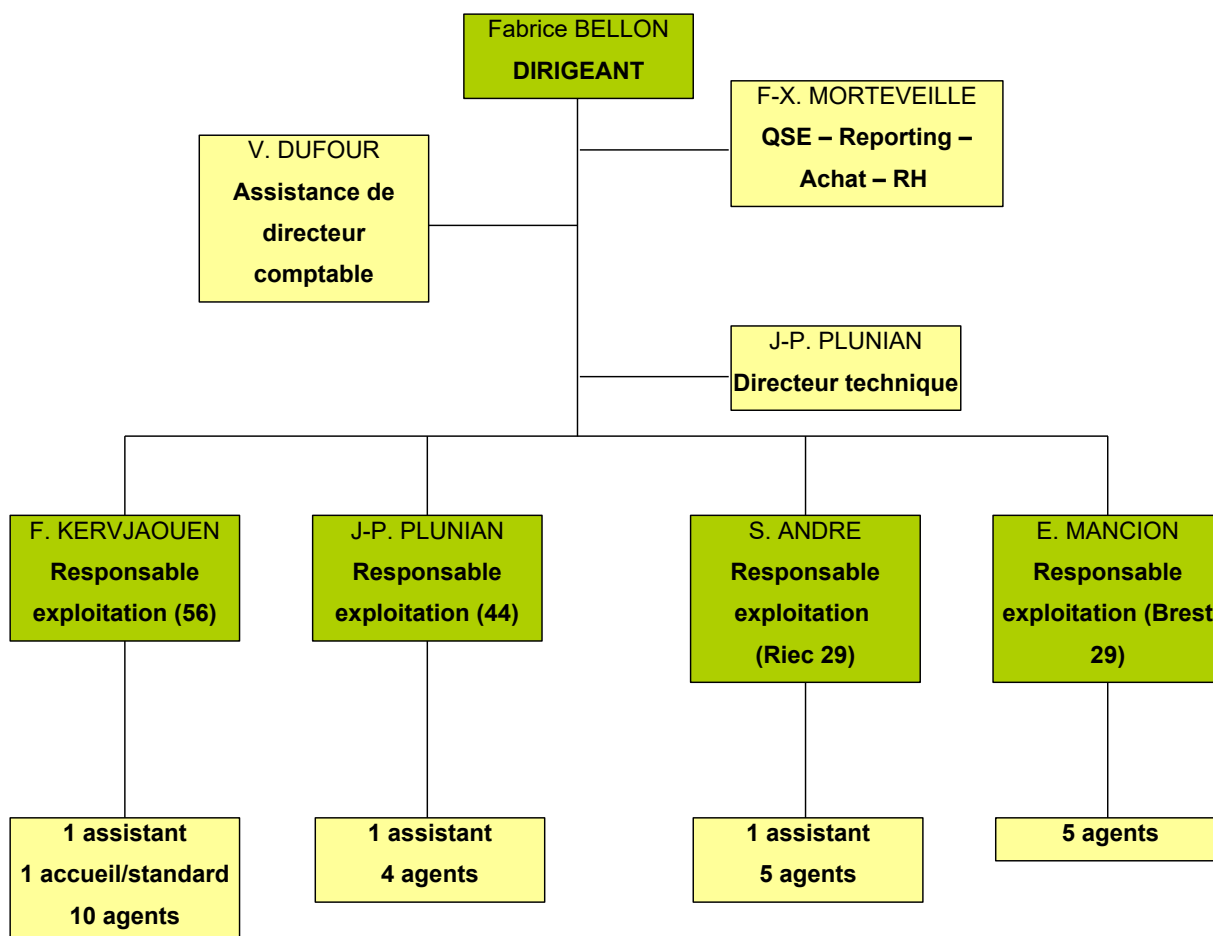


Illustration 3: Organigramme de la société Ria Environnement

2. RÔLES ET MISSIONS

Tableau 12: Missions associées aux différents postes de la société

Contacts	Missions
<i>Dirigeant</i>	Il a toute autorité quant à la gestion de l'entreprise et à la Gestion d'affaire. Il a toute autorité pour stopper un chantier ou reporter une intervention Il établit la stratégie, les budgets, les objectifs opérationnels Il valide les modes opératoires d'exploitation des installations directement liées à L'ICPE Il valide le planning de surveillance (Audit de site, audit affaire) Il planifie et valide la revue de direction Il suit les actions mises en œuvre sur l'ICPE
<i>Directeur comptable</i>	Définition des budgets Réalisation des opérations bancaires Gérer les factures fournisseurs...
<i>Directeur technique</i>	Participe aux réunions de pilotage Réalisation des dossiers d'appel d'offre (analyse des risques, besoin client...)
QSE	Audit de site Audit d'exploitation Gestion ICPE
<i>Responsable d'exploitation</i>	<u>Management des Hommes</u> : Garantir un bon climat social au sein du centre. <u>Management site et matériels</u> : Manage l'organisation interne en termes d'entretien du site et des matériels. Le garant de la mise à disposition de matériels conformes et adaptés. <u>Management des affaires</u> : Maîtriser les risques sur affaires et les budgets. Animé par une démarche d'amélioration continue, améliorer la productivité du centre, (Matériels, organisation, Qualité). Maîtriser les processus internes, les outils de suivi et de gestion ainsi que les techniques d'intervention.
<i>Assistant exploitation</i>	Constituer et répondre aux dossiers d'AO Remonter toutes anomalies ou amélioration potentielle Gestion du planning (matériel/Homme)

3. GESTION DES COMPÉTENCES

A. FORMATION DU PERSONNEL

Des formations en internes sont réalisées, il s'agit de :

- Sauveteur Secouriste du Travail,
- Espace confiné (Catec, ARI)
- Amiante (sous section 4)
- Extincteur,
- Guide file – serre file,
- Déshydratation

Lors de l'intégration de nouveaux éléments, aucune formation supplémentaire n'est réalisée en dehors de celles mentionnées ci-avant, ceux-ci bénéficiant déjà des formations et permis permettant leur emploi sur le site.

4. LES CAPACITÉS TECHNIQUES

A. MATERIELS ET BÂTIMENT

Les matériels utilisés sur le site, comme les bâtiments de l'entreprise, sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 13: Matériels présents sur site

Matériel	Quantité	Valeur
<i>Bâtiment de 250 m² avec bureau sur terrain de 4000 m²</i>	1	400 000 €
<i>Combiné hydrocureur 26 tonnes de marque Cappellotto</i>	2 en location	-
<i>Camion</i>	1	120 000 €

B. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Chaque agent reçoit, avant le démarrage des prestations sur le terrain, des tenues de sécurité et de travail, homogènes et conformes à la réglementation européenne. Cette tenue est conforme aux exigences de la norme NF EN 471 et relative au port des EPI.

Elles comprennent :

- des E.P.I : gants, chaussures et bottes de sécurité, tenue haute visibilité, masque FFP3, talkie-walkie, casque, protections auditives, etc.),
- des vêtements de travail différents selon les saisons (vêtement de pluie imperméable),

Le règlement intérieur exige le port obligatoire de ces tenues pendant les heures de travail, ainsi qu'un bon état de propreté permanent. L'équipe d'exploitation prend toutes les dispositions pour s'assurer du respect du port des E.P.I sur le lieu et le temps de travail. D'autre part, afin de garantir le respect des préconisations normatives d'entretien en matière de vêtement haute visibilité (nombre de lavage, température,...), l'entretien des tenues est confié à une société spécialisée (ELIS) qui intervient pour retirer les vêtements « sales » et remettre en place les vêtements de travail propre.

C. MODALITES DE COMMUNICATION INTERNE

La communication interne se fait de façon :

- quotidienne par l'exploitant de site via un débriefing et briefing avec les techniciens du site.
- hebdomadaire entre le gérant et l'exploitant via la réalisation d'un point de gestion.
- Trimestrielle à l'occasion d'une réunion de pilotage pour mettre à jour le système de management.
- Affichage : règlement intérieur, égalité homme/femme, organigramme, ...

5. LES CAPACITÉS FINANCIÈRES

Les chiffres clés de RIA ENVIRONNEMENT, toutes activités confondues, sur les 4 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 - Chiffres d'affaires de Ria Environnement

Année	Chiffre d'activités GLOBAL	Dont activité de curage des réseaux	Dont activité de pompage des ouvrages d'eaux usées	Autres travaux (débouchage, passage caméra...)
2018/2019	1 999 K€	43%	16%	41%
2017/2018	1 671 K€	40%	16%	44%
2016/2017	1 200 K€	40%	16%	44%
2015/2016	1 600 K€	40%	16%	44%

Le Chiffre d'affaires de RIA ENVIRONNEMENT est de l'ordre de 2 millions d'Euros pour l'année 2018/2019.

Quand au site de Riec-sur-Bélon, il est de 500 000 € pour l'année 2018/2019.

Tableau 15 - Chiffres d'affaires de Ria Environnement – Site de Riec-sur-Bélon

Année	Chiffre d'activités RIEC-SUR-BELON	Dont activité de curage des réseaux	Dont activité de pompage des ouvrages d'eaux usées	Autres travaux (débouchage, passage caméra...)
2018/2019	500 000	34%	13 %	53%
2017/2018	417 000	34%	13 %	53%
2016/2017	300 000	34%	13 %	53%
2015/2016	400 000	34%	13 %	53%